# 4-6 JUIN 2024 – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, BERLIN, ALLEMAGNE

# BOD/2024/06 DOC 04 – POUR DÉCISION

# INITIATIVES D'APPUI TECHNIQUE (AUPARAVANT CAPACITÉS STRATÉGIQUES)

*N.B. Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont rendus publics qu'après avoir été évalués par l'instance de gouvernance compétente. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les distribuer à leurs groupes constitutifs à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.*

**Principales questions à examiner :**

- Le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC) a salué les progrès réalisés dans le cadre des initiatives et la possibilité d'accroître leur impact grâce au cofinancement. Les membres ont souligné la nécessité d'assurer la cohérence avec d'autres mécanismes financiers tels que l'Accélérateur pour l'éducation des filles.
- Les membres du PILC ont également demandé que de plus amples informations soient fournies au Conseil d'administration sur les raisons de la réaffectation d'une partie des fonds de la provision initiale pour les capacités stratégiques à l'Accélérateur pour l'éducation des filles et au fonds à effet multiplicateur. Ces informations ont été ajoutées à l'annexe C.
- Le Comité des finances et du risque (FRC) a recommandé l'allocation proposée pour soutenir le développement de ces initiatives. Une condition de cofinancement recommandée par le Secrétariat a été supprimée par les deux comités à la suite d'une discussion en avril.

## Objectif

1. Le Conseil d'administration est invité à considérer une expansion des initiatives de capacités stratégiques, en vue d'une mise à jour de l'état d'avancement et d'un potentiel de cofinancement.
2. Il est également demandé au Conseil de confirmer la disponibilité de 13 millions de dollars à allouer aux initiatives existantes et de déléguer à la directrice générale le pouvoir d'approuver ces fonds dans l'attente d'informations plus détaillées, telles que l'utilisation prévue et les premiers résultats des projets pilotes.

## Décision recommandée

**BOD/2024/06-XX—Capacités stratégiques :** Le Conseil d'administration :

1. Conformément à la décision BOD/2023/06-04, prend note du point sur les progrès accomplis et le cofinancement potentiel du portefeuille d'initiatives d'appui technique, reproduit aux annexes A et B du document BOD/2024/06

DOC 04, et confirme son soutien à l'expansion des initiatives sous réserve de l'obtention des résultats initiaux des projets pilotes.

2. Recommande l'approbation conditionnelle d'un montant maximum de 13 millions de dollars pour les capacités stratégiques, dont cinq millions de dollars pour l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat et jusqu'à deux millions de dollars pour chacune des quatre autres initiatives – égalité des genres, sécurité à l'école, alimentation scolaire et technologies au service de l'éducation –, et encourage un cofinancement de contrepartie d'ici octobre 2024.
3. Délègue à la directrice générale le pouvoir d'approuver le financement dans l'attente de précisions sur l'utilisation prévue et l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces initiatives d'ici à octobre 2024.
4. Détermine que les initiatives d'appui technique sont des mécanismes admissibles permettant aux donateurs de cibler des contributions nouvelles et supplémentaires susceptibles d'accroître les ressources globales disponibles.

## Contexte et présentation générale

1. En 2020, le Conseil a approuvé 2 millions de dollars (BOD/2020/11/12-03) pour tester l'approche et en 2023, 19 millions de dollars supplémentaires (BOD/2023/06/04) pour financer 5 initiatives : systèmes éducatifs intégrant le climat (15 millions de dollars), égalité des genres (1 million de dollars), sécurité à l'école (1 million de dollars), alimentation scolaire (1 million de dollars), et technologies au service de l'éducation (1 million de dollars). Ce document propose d'allouer 13 millions de dollars supplémentaires aux initiatives.

2. L'**Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat** se développe avec succès pour atteindre 22 pays en 2024. Un cofinancement a été obtenu du Japon et du Fonds vert pour le climat. La demande des pays est très forte et les besoins dépassent actuellement les ressources disponibles. L'allocation de 5 millions de dollars supplémentaires est proposée pour permettre au programme d'inclure les 21 petits États insulaires en développement éligibles plutôt qu'un petit sous-ensemble, d'augmenter les allocations aux autorités infranationales dans les États fédéraux et d'approfondir le soutien à la capacité au niveau infranational. Ces ressources permettront également de mettre davantage l'accent sur l'apprentissage transnational. Il est proposé que ce financement soit approuvé par la directrice générale sur la base d'une proposition détaillée. Des détails supplémentaires figurent à l'annexe A.

3. Les propositions relatives aux **initiatives pour l'égalité des genres, la sécurité à l'école, l'alimentation scolaire et les technologies au service de l'éducation** devraient toutes être approuvées par la directrice générale d'ici le premier trimestre de l'exercice 25 et commencent à apporter leur soutien à huit pays pilotes. Toutes les initiatives ont un fort potentiel de mobilisation de cofinancement pour étendre la phase pilote à d'autres pays afin de générer davantage d'apprentissage, et le Secrétariat propose donc qu'un montant supplémentaire de 2 millions de dollars soit alloué à chacune de ces initiatives, la décision étant déléguée à la directrice générale pour approuver des propositions détaillées sur la manière dont ces fonds seront utilisés. De plus amples détails sur ces initiatives sont fournis à l'annexe B.
4. Les 6 millions de dollars restants de la provision initiale de 40 millions de dollars pour les capacités stratégiques seront réaffectés pour couvrir les besoins immédiats des subventions de l'Accélérateur pour l'éducation des filles et du fonds à effet multiplicateur. Les raisons de cette réaffectation sont exposées à l'annexe C.

**Annexe A – Présentation générale de l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat**

**Annexe B – Initiatives pour l'égalité des genres, la sécurité à l'école, l'alimentation scolaire et les technologies au service de l'éducation et l'allocation des ressources**

**Annexe C - Justification de la réaffectation des ressources**

**Annexe A – Présentation générale de l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat**

1. **Contexte.** L'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat (CSESI) a été lancée à la suite de l'approbation par le Conseil (BOD/2020/11/12-03) du lancement de la mise en œuvre de la modalité « capacités stratégiques » (également appelées initiatives d'appui technique). Les pays partenaires du GPE, qui comptent parmi les plus vulnérables et les plus durement touchés par le changement climatique, ont demandé au Secrétariat de concevoir une initiative pour faire face aux impacts du climat sur les systèmes éducatifs. En réponse, le Secrétariat a lancé un appel à manifestations d'intérêt auprès des agents partenaires du GPE et a alloué 946 000 dollars à un consortium composé de l'UNESCO, de l'UNESCO-IIPE et de Save the Children pour diriger la conception et tester la mise en œuvre de l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat au Zimbabwe et au Malawi.

2. L'Initiative vise à soutenir les capacités des pays à intégrer l'adaptation au changement climatique et la durabilité environnementale dans les plans, les budgets et les stratégies du secteur de l'éducation, et à renforcer les capacités des ministères de l'Éducation à assurer la coordination intersectorielle des politiques et des programmes liés au climat et à l'environnement. Spécifiquement, l'Initiative offre un appui concernant : 1) les politiques et la planification fondées sur des données probantes ; 2) la coordination intersectorielle et interne ; 3) l'accès au financement de l'action climatique ; 4) les données et éléments probants sur le climat en vue de la planification de l'éducation ; 5) des infrastructures plus sûres et plus vertes ; 6) la sécurité des écoles et la continuité de l'enseignement ; et 7) les programmes d'études, la pédagogie et la formation professionnelle des enseignants. Une consultation des pays partenaires à l'échelle du GPE, dont un espace de cocréation spécifique lors des réunions des groupes de pays d'Afrique et d'Asie-Pacifique du GPE, en décembre 2022 et en mars 2023, et des webinaires de cocréation et une enquête du GPE ont éclairé la conception de l'initiative pilote.

3. **Progrès concernant la phase pilote.** Cette initiative reposant sur la demande des pays et étant adaptée aux réalités et aux cycles des politiques publiques de chacun d'entre eux, la contextualisation du soutien apporté au Malawi et au Zimbabwe a commencé par des missions préparatoires. Le GPE et les partenaires de l'initiative ont rencontré en juin 2023 les principales parties prenantes dans les deux pays (ministère des Ressources naturelles et du Changement climatique, divers départements du ministère de l'Éducation/ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, société civile [CSEC et ECOZI], groupes locaux des

partenaires de l'éducation, etc.). Les résultats ont été consignés dans un rapport initial décrivant la situation de chaque pays dans les domaines couverts par l'initiative, et les ministères ont indiqué leurs priorités en matière de renforcement des capacités.

4. Au Zimbabwe, la priorité du pacte de partenariat est l'« amélioration de l'accès équitable à une éducation pertinente de qualité », et le ministère a indiqué que le renforcement de la résilience des écoles et de la gestion des risques de catastrophe est l'un des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Conformément à cette priorité systémique, cette initiative aide le Zimbabwe à : 1) renforcer la place accordée au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophes et à l'éducation au développement durable lors de la révision des programmes scolaires en cours et l'élaboration de matériel d'apprentissage ; 2) identifier et évaluer les principaux facteurs de stress liés au changement climatique dans le pays et analyser les capacités actuelles du ministère de l'Enseignement primaire et secondaire à atténuer l'impact de ces événements et à assurer la continuité de l'apprentissage ; 3) intégrer les aspects liés au changement climatique dans les normes actuelles de conception des écoles ; 4) rationaliser les indicateurs intégrant le climat grâce au mécanisme existant de collecte de données ; 5) fournir une feuille de route pour l'accès au financement climatique et l'inclusion de l'éducation dans la prochaine stratégie du FVC ; et 6) renforcer la coordination interministérielle transversale pour assurer l'inclusion de l'éducation dans les processus de la CCNUCC et dans la filière du financement de l'action climatique.

5. Au Malawi, le dialogue sur les politiques éducatives indique clairement un besoin de soutien au vu des graves impacts des récents cyclones sur la prestation des services éducatifs. Le pacte stipule que l'initiative préparera la voie à l'intégration des considérations climatiques dans le système éducatif du Malawi, y compris les pratiques de gestion des écoles, des infrastructures résistantes au climat et la planification de la continuité aux niveaux infranational et des écoles, la révision des programmes, la formation des enseignants et la gestion des données et de l'information. Les partenaires fournissent donc un appui technique opportun pour : 1) réaliser une analyse des risques climatiques pour le secteur de l'éducation ; 2) élaborer une stratégie intégrée sur le changement climatique pour le secteur de l'éducation ; 3) soutenir l'inclusion de mesures éducatives dans le prochain plan national d'adaptation ; 4) favoriser l'intégration du changement climatique dans les mécanismes de coordination du secteur de l'éducation et du secteur de l'éducation dans les mécanismes de coordination du changement climatique ; 5)

définir une feuille de route pour l'accès au financement de l'action climatique ; 6) identifier, analyser et renforcer l'accès aux données liées au climat et les outils de collecte associés, y compris le recensement scolaire annuel ; et 7) intégrer les compétences liées au changement climatique et à la durabilité dans les programmes scolaires du primaire et du secondaire.

6. La proposition de valeur de l'initiative est devenue évidente dès le début des projets pilotes au Malawi et au Zimbabwe, et la forte demande d'étendre ce soutien à d'autres pays dans le cadre du partenariat a entraîné l'approbation d'un financement supplémentaire. En juin 2023, le Conseil a approuvé 15 millions de dollars supplémentaires au profit de l'initiative, afin de soutenir 18 à 20 pays supplémentaires, et a délégué à la directrice générale du GPE le pouvoir d'approuver les financements destinés à des pays spécifiques (BOD/2023/06-04).
7. **Partenariat avec le Fonds vert pour le climat.** Dans le cadre du dialogue élargi mené avec les acteurs clés du secteur climatique tout au long de la phase de conception de l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat, le Secrétariat du GPE et Save the Children ont noté l'important potentiel d'établir un lien entre l'appui technique et les vastes efforts de financement de l'action climatique. Bien que le financement ait été minime pour améliorer la résilience du secteur de l'éducation au changement climatique, l'élaboration récente d'orientations (par exemple, le *Cadre d'action pour des systèmes éducatifs intégrant le climat* et le *Comprehensive School Safety Framework*) a contribué à établir des liens explicites avec les programmes d'adaptation au changement climatique. Afin d'accélérer l'adaptation climatique dans l'éducation, le GPE, le Fonds vert pour le climat et Save the Children ont lancé lors de la COP28 le programme BRACE, un investissement sans précédent destiné à soutenir la construction d'écoles capables de résister au changement climatique dans les pays vulnérables. Cette initiative vise à construire des écoles plus sûres et plus vertes, à intégrer le changement climatique dans les programmes scolaires, à avertir les écoles des événements climatiques et à améliorer les interventions précoces, en commencent au Cambodge, au Soudan du Sud et à Tonga.
8. Il est important de noter que l'initiative BRACE s'appuie sur l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat et l'incorpore afin d'aider les pays à se préparer en vue d'accéder au financement de l'action climatique. Dans le cadre de BRACE, l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat soutiendra la mise en place de financements liés au climat dans 20 pays supplémentaires, en liaison avec l'éventail élargi d'activités d'appui technique proposées. Cette initiative offre par exemple aux ministères de l'Éducation une feuille de route pour

la mobilisation des ressources afin d'exploiter les différentes sources de financement de l'action climatique, dont le financement du Fonds vert pour le climat, pour soutenir leurs priorités en matière de résilience et de durabilité de l'éducation.

9. Enfin, BRACE se concentre sur la coordination, la connaissance et l'apprentissage au niveau mondial par le biais d'un mécanisme d'apprentissage et de coordination du financement en faveur de l'éducation et du climat. Cet effort, qui vise à développer les compétences du secteur en matière de bonnes pratiques, d'interventions efficaces et de méthodologies cohérentes pour la programmation et le suivi du financement de l'action climatique dans l'éducation, s'appuiera sur l'expérience des pays participant à l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat.
10. **Évolution de la mise à l'échelle.** À la suite de l'approbation, en juin dernier, de 15 millions de dollars en faveur de l'initiative d'appui technique, Save the Children, l'UNESCO et l'UNESCO-IIPE ont mis en place le personnel et les structures de coordination, de gouvernance et de mise en œuvre nécessaires pour assurer la réussite de l'initiative dans un plus grand nombre de pays. Le Secrétariat du GPE a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires de l'initiative pour concevoir le processus de déploiement en l'alignant sur d'autres processus nationaux, en intégrant la dimension de genre, en garantissant l'existence de cadres de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) et de notification clairs, en confirmant la volonté de participer des pays, et en envisageant des approches spécifiques pour les États fédéraux et les groupes régionaux de pays. La mise à l'échelle suit un modèle de groupe qui ajoute deux à trois pays par trimestre à partir de janvier 2024, et qui repose essentiellement sur une approche d'apprentissage et d'adaptation.
11. Le Soudan du Sud et le Cambodge ont été invités à rejoindre le groupe 1, sélectionnés pour fournir une preuve de concept dans les régions d'Asie et d'Afrique comme partie du programme BRACE (« *Building the Climate Resilience of Children and Communities through the Education Sector* »), qui complète bien l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat. Des missions initiales comprenant des consultations multipartites ont eu lieu dans les deux pays en février 2024 pour éclairer les priorités du soutien dans le cadre de l'initiative d'appui technique. À l'instar du Zimbabwe et du Malawi, les priorités nationales du Cambodge et du Soudan du Sud en matière d'appui technique, endossées par le ministère de l'Éducation et le groupe local des partenaires de l'éducation, seront

intégrées dans des financements spécifiques au pays, qui devront être approuvés par la directrice générale du GPE.

12. L'élargissement du soutien bénéficie des enseignements tirés des expériences du Malawi et du Zimbabwe afin d'améliorer l'efficacité et l'alignement de l'aide. Les partenaires de l'initiative continueront d'adapter et d'améliorer le processus au fur et à mesure de son élargissement. Les adaptations des processus et les gains d'efficacité sont également documentés de manière cyclique grâce à des moments d'apprentissage et de réflexion et sont intégrés dans le cadre de la stratégie SEA de l'initiative.

13. L'un des principaux enseignements tirés de la mise en œuvre est que l'enveloppe de ressources est modeste face aux énormes défis climatiques auxquels est confronté ce groupe de pays parmi les plus vulnérables. Les besoins initiaux identifiés au Malawi et au Zimbabwe ont dû être strictement priorisées pour atteindre un budget de 700 000 dollars, tandis que les déficits de capacités au niveau infranational ont été omises. Les États fédéraux, comme le Pakistan, disposent d'une allocation par pays qui ne répond pas de manière adéquate aux besoins des provinces (dont la population est comparativement plus importante que celle de certains pays). En outre, l'urgence des besoins dans 21 petits États insulaires en développement a conduit à les considérer dans leur ensemble plutôt que de sélectionner un sous-ensemble avec lequel travailler, ce qui a pesé sur le budget des approches régionales. Compte tenu de l'ampleur des besoins dans les pays déjà éligibles, l'initiative a une forte capacité d'absorption et un important potentiel d'amélioration de la profondeur, de l'étendue et de la qualité de son soutien.

14. **Financement supplémentaire.** Lors de la réunion du Conseil de juin 2023, une session consacrée au changement climatique et à l'éducation a confirmé l'avis partagé selon lequel des mesures supplémentaires sont requises. À la suite de cette discussion, le Japon est devenu le premier pays à relever ce défi en s'engageant à apporter un soutien de 2 418 101 dollars dans le cadre de sa contribution au Fonds du GPE afin d'accroître la résilience de l'éducation au changement climatique en Afrique subsaharienne par le biais de l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat. Reconnaissant la possibilité de renforcer l'approche associée dans l'ensemble du portefeuille, pour permettre des budgets plus importants pour soutenir les pays et inclure un soutien plus spécifique pour les petits États insulaires en développement, il est proposé d'allouer 5 millions de dollars supplémentaires, contribution japonaise comprise, afin de permettre l'expansion du programme. Les partenaires de l'initiative

élaboreront une proposition concernant l'affectation de ce montant supplémentaire au programme, et cette proposition sera soumise à l'approbation de la directrice générale du GPE.

15. Ce soutien supplémentaire permettra également de mettre davantage l'accent sur l'apprentissage et l'apprentissage entre pairs. Au fur et à mesure que la mise en œuvre de l'appui technique progresse, les partenaires de l'initiative pourront organiser des moments d'apprentissage de plus grande envergure et le GPE tirera également parti de ses propres plateformes (mécanisme de partage de connaissances et d'innovations, réunions des groupes de pays partenaires, réunions du Conseil et des comités) pour permettre le partage d'expériences entre les partenaires, à la fois au sein et au-delà du groupe initial de pays éligibles. En conjonction avec les 42 millions de dollars attendus et d'autres financements de mise en œuvre susceptibles de provenir d'une nouvelle réserve du Fonds vert pour le climat, le programme d'apprentissage est un outil encore plus important pour mettre à profit les données probantes et l'expérience afin d'éclairer la pratique transformationnelle sur les questions indissociables du climat et de l'éducation.

**Annexe B – Initiatives pour l'égalité des genres, la sécurité à l'école, l'alimentation scolaire et les technologies au service de l'éducation**

1. **Contexte.** Dans le cadre du GPE 2025, le Conseil d'administration a autorisé le développement d'une nouvelle approche appelée "capacités stratégiques" pour permettre au secrétariat du GPE de tirer parti de l'expertise, des ressources et des outils des partenariats afin de relever les défis communs en matière de capacités. Les principes du Conseil précisent qu'elles doivent : (1) renforcer la capacité des pays partenaires à transformer les systèmes ; (2) être axées sur la demande et fondées sur des données probantes ; (3) être légères et conformes aux principes et politiques du GPE ; (4) être déployées uniquement lorsque des gains d'efficacité ou d'autres avantages peuvent être démontrés ; (5) éviter les doubles emplois et tirer parti des actifs existants des partenariats, ainsi que de l'expertise nationale, régionale ou mondiale.
2. **Sélection thématique.** À la suite des études nationales, des groupes de discussion régionaux et d'un sondage indicatif de la demande nationale, plusieurs thèmes sont apparus comme essentiels pour progresser dans la réalisation d'une éducation équitable et de qualité. Alors que la plupart des défis au sein du système éducatif sont mieux et plus efficacement pris en charge par les subventions existantes au niveau national (subventions pour la capacité du système en

particulier, parmi d'autres), une série de défis intersectoriels ont émergé de cette consultation et nécessitent une action alignée et coordonnée entre de multiples ministères. Ces questions mettent l'accent sur le bien-être de l'enfant, qui est essentiel pour obtenir des résultats positifs en matière d'éducation ; où l'expérience des enfants en matière de discrimination sexuelle, de faim chronique, de violence dans et autour des écoles, de risques climatiques et de désavantages liés à une fracture numérique croissante pose des défis uniques pour les ministères de l'éducation. En mobilisant des partenariats pour travailler à l'intersection de l'éducation et du bien-être des enfants, le portefeuille vise à apporter une approche plus holistique pour renforcer l'environnement favorable à des résultats éducatifs réussis. Toutes les initiatives comprennent des mesures d'égalité des genres à la fois intégrées et ciblées, y compris la capacité des partenaires à intégrer l'égalité des genres dans les activités en cours.

3. **Les pays pilotes** pour toutes les initiatives ont été sélectionnés sur la base de critères spécifiques liés à : l'appropriation et l'engagement du pays (attestés par des soutiens politiques, des initiatives politiques nationales, etc.), le calendrier du projet par rapport à d'autres processus dans le pays (y compris le déploiement du modèle opérationnel du GPE), la capacité des partenaires à travailler avec ce pays (lorsque leurs bureaux nationaux ou leur personnel ont les compétences requises), et le potentiel des projets pilotes à générer des apprentissages pour éclairer les approches plus larges envisagées. Ces critères ont été recoupés dans l'ensemble du portefeuille afin de garantir la diversité de la représentation régionale, proportionnellement au poids géographique de l'ensemble des pays membres du GPE, et de tenir compte des pays confrontés à la fragilité et à la violence afin de s'assurer que les environnements les plus difficiles soient inclus. L'éligibilité des pays pendant la phase de déploiement de chaque initiative sera basée sur des critères de priorisation afin de garantir l'application d'une méthodologie cohérente et transparente dans tous les pays partenaires. Par exemple, l'éligibilité à l'initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat a été priorisée pour les pays à faible revenu les plus vulnérables au climat (selon 5 indices différents) dans chaque région, avec une disposition pour tous les petits États insulaires en développement compte tenu de leur exposition géographique unique aux risques climatiques.

***Égalité des genres***

4. L'initiative pour l'égalité des genres est actuellement en attente de l'approbation de la directrice générale, grâce à la collaboration entre le Secrétariat du GPE et les partenaires de l'initiative Priorité à l'égalité (GCI), à savoir l'UNESCO-IIPE Dakar et

l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles (UNGEI), et à la conclusion d'un accord avec les ministères de l'Éducation du Tchad et de la Côte d'Ivoire pour qu'ils participent au projet pilote. Cette initiative, qui s'appuie sur la GCI, vise à renforcer les systèmes éducatifs nationaux ainsi que le dialogue sectoriel pour que l'égalité des genres soit pleinement et efficacement intégrée dans l'éducation. Le soutien envisagé comprend le renforcement des capacités : 1) des ministères de l'Éducation et des acteurs nationaux de l'éducation à élaborer des politiques, des plans et des budgets solides et sensibles au genre dans le secteur de l'éducation ; et 2) des ministères de l'Éducation, groupes locaux des partenaires de l'éducation, de la société civile et des jeunes militants à participer activement à un dialogue inclusif sur l'éducation transformatrice en matière de genre.

5. L'initiative devrait débuter au deuxième trimestre 2024 et cadrera avec les efforts menés dans ce domaine au Tchad et en Côte d'Ivoire. L'égalité des genres est un objectif clé du pacte de partenariat de ces deux pays et sera alignée sur la mise en œuvre des financements pour la transformation du système et de l'Accélérateur de l'éducation des filles. L'Initiative pour l'égalité des genres aidera les ministères à répertorier les interventions et à identifier la nécessité de renforcer leurs compétences au sein de leurs directions chargées des questions de genre. À cet égard, une phase initiale permettra de mieux définir les efforts actuellement déployés dans le pays par les ministères et les autres partenaires de développement et les lacunes qui subsistent et qui pourraient bénéficier de l'appui des partenaires de la GCI.
6. En accompagnant le processus du GPE et les considérations de genre des pactes et des financements du GPE, les partenaires de la GCI peuvent également contribuer à soutenir l'approche du GPE en matière de genre définie dans le document opérationnel intitulé « Aller plus loin ensemble : le partenariat au service de l'égalité des genres » jusqu'à sa prochaine période stratégique. Le Secrétariat du GPE étudie également les possibilités d'étendre le soutien de la GCI à d'autres pays où des déficits de capacité ont été identifiés dans le cadre de la mise en œuvre du modèle opérationnel du GPE. Des efforts plus légers pourront être déployés pour partager les outils et l'expérience entre les pays et fournir un soutien visant les besoins spécifiques des pays (en particulier ceux qui comptent peu de partenaires de développement dotés d'une capacité technique sur place). Cela pourra également être possible en permettant aux partenaires de la GCI d'apporter une valeur ajoutée et de combler les déficits par le biais des financements pour le renforcement des capacités du système.

7. Début 2024, le ministère français des Affaires étrangères a confirmé son intention de cofinancer la GCI, en réponse à l'appel lancé par le GPE en vue du cofinancement de son portefeuille d'initiatives d'appui technique.

***Sécurité à l'école***

8. L'Initiative pour la sécurité à l'école, qui vise à renforcer la capacité des pays à prévenir et combattre la violence à l'intérieur et à proximité des écoles, a été approuvée en février 2024 par la directrice générale. L'offre de soutien aux capacités coordonnée par cette initiative, qui sera contextualisée en fonction des priorités et des besoins spécifiques du Népal et de la Sierra Leone, comprend : 1) des capacités techniques visant à garantir que les politiques nationales et les cadres législatifs intègrent la prévention et la lutte contre la violence dans la planification, la budgétisation, l'établissement de rapports et le suivi du secteur de l'éducation ; 2) des services de conseil pour renforcer la prévention et la lutte au niveau des écoles ; 3) des orientations sur l'utilisation d'approches de changement social et comportemental pour s'attaquer aux facteurs de violence dans les écoles et créer un environnement propice à l'apprentissage ; 4) un soutien aux ministères de l'Éducation aux niveaux national et infranational pour renforcer la budgétisation et l'évaluation des coûts, et l'élaboration d'indicateurs de résultats pour la prévention et la lutte contre la violence ; et 5) un soutien à la capacité de générer et d'analyser des données probantes sur la prévalence et les moteurs de la violence à l'encontre des enfants, et sur les moyens efficaces pour y remédier.

9. Au Népal et en Sierra Leone, les bureaux de pays de l'UNICEF (avec le soutien des bureaux régionaux et du secrétariat de Safe to Learn) fourniront un appui technique dans les domaines de l'éducation, de la protection de l'enfance et du changement social et comportemental, et aideront les ministères de l'Éducation à progresser vers les objectifs prioritaires approuvés par le gouvernement dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité à l'école. Cette initiative du GPE peut aider ces pays à traduire leurs solides cadres politiques en modèles évolutifs au niveau du gouvernement local et en pratiques au niveau des écoles, en mettant l'accent sur le genre. L'application de cadres éprouvés pour diagnostiquer les lacunes stratégiques et législatives, assortie d'un appui technique pour structurer les efforts interministériels de manière plus cohérente, permettrait d'accélérer rapidement les progrès.

10. En janvier 2024, le GPE, le ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO) du Royaume-Uni, le Center for Global Development, la Coalition for Good Schools et Safe to Learn ont organisé une conférence à Wilton

Park qui a mis en évidence le fort consensus entre les gouvernements partenaires, les bailleurs de fonds, la société civile, les fondations et les jeunes sur la nécessité d'investir pour mettre fin à la violence dans et par l'éducation. Le GPE travaille avec ces partenaires pour poursuivre le dialogue sur la violence à l'école, à l'occasion de manifestations clés telles que le Forum mondial sur l'éducation, qui se tiendra en mai.

***Alimentation scolaire***

11. Le GPE a achevé la conception de l'Initiative pour l'alimentation scolaire en partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et confirmé la volonté du Kenya et du Lesotho de participer au projet pilote. Cette initiative vise à garantir que les pays disposent de programmes de repas scolaires de plus en plus durables, soucieux de l'égalité des genres et pris en charge par les autorités nationales, qui fournissent aux écoliers des aliments sains, variés et nutritifs achetés localement. Elle vise également à renforcer la capacité à assurer un financement plus durable des politiques et programmes de repas scolaires (tant au niveau national qu'international), à aider les gouvernements à améliorer les normes de qualité et de sécurité alimentaire, ainsi que d'autres stratégies et lois nationales pertinentes, à soutenir la durabilité environnementale des programmes de repas scolaires, à améliorer les liens entre les chaînes d'approvisionnement locales et les écoles, à élaborer des plans d'action pour la parité des genres, à renforcer la capacité de coordination multisectorielle et à améliorer le suivi de la santé et de l'alimentation scolaires.

12. Alors que l'approche et ses modalités de mise en œuvre sont quasiment finalisées, l'approbation de ce projet pilote est subordonnée à l'accréditation du PAM en tant qu'agent partenaire. Les négociations se poursuivent, mais il n'est pas certain que le PAM puisse assumer le rôle d'agent fiduciaire pour ce programme. Des solutions de remplacement sont donc en cours d'élaboration pour que la mise en œuvre puisse commencer dès que possible.

13. Parallèlement, le GPE a entamé des discussions avec la Fondation Rockefeller. Celle-ci a entamé la conception d'un vaste programme d'alimentation scolaire axé, entre autres, sur le renforcement des capacités des gouvernements en matière de politique, de finances et de données, qui présente une forte synergie avec l'approche du GPE. Le GPE a donc rejoint le comité de pilotage du « Grand pari pour des repas scolaires respectueux de la planète » (Fondation NovoNordisk, PAM, Sustainable Finance Initiative, Centre d'excellence brésilien et autres), qui se concentrera cette année sur la conception d'une approche globale visant à offrir

des repas scolaires à environ 100 millions d'enfants supplémentaires d'ici à 2030. Étant donné que l'initiative pour l'alimentation scolaire du GPE peut tirer parti de cet effort plus large et faire progresser la phase de conception, d'essai et d'apprentissage du Big Bet, l'initiative permettra, au cours des 18 prochains mois, de mieux cerner le potentiel de mise en œuvre à long terme de cet effort collectif d'ici à 2030, y compris le rôle du GPE.

***La technologie au service de l'éducation (Tech4Ed)***

14. En collaboration avec l'UNICEF et le EdTech Hub, le GPE a achevé la conception de l'initiative Tech4Ed et confirmé la volonté du Ghana et du Tadjikistan de participer au projet pilote. Cette initiative vise à garantir que les ministères de l'Éducation bénéficient : 1) d'une capacité renforcée à identifier et à exploiter efficacement les outils et ressources nécessaires pour intégrer la technologie dans leur système éducatif ; 2) d'une capacité renforcée à exploiter la technologie pour faciliter la fourniture de données opportunes et pertinentes pour la planification et la gestion de l'éducation ; 3) d'un meilleur positionnement pour diriger et coordonner les stratégies intersectorielles (y compris avec les ministères des Technologies de l'information et de la communication [TIC]), les politiques, les programmes et le financement de Tech4Ed ; et 4) de la collecte continue de données montrant comment et pourquoi la technologie fonctionne peut contribuer à l'éducation ; et les ministères de l'Éducation sont équipés pour produire et utiliser des données probantes sur la façon de tirer efficacement parti de la technologie pour renforcer les systèmes éducatifs.

15. L'initiative Tech4Ed offrira un soutien ciblé aux pays dans le but d'intensifier l'utilisation de la technologie dans l'éducation, ainsi qu'une évaluation et une intégration plus poussées de la technologie dans les plans stratégiques et opérationnels du secteur. Les possibilités d'apprentissage fondé sur des données probantes et d'échange entre pairs seront privilégiées ; et on prévoit que la coordination intersectorielle sur les TIC, notamment entre le ministère chargé des TIC ou son équivalent national, les entreprises privées et les acteurs sans but lucratif du secteur des technologies éducatives, ainsi que les partenaires de développement œuvrant dans ce domaine, sera renforcée.

16. L'initiative Tech4Ed est alignée sur d'autres initiatives, plans, approches et cadres mondiaux et régionaux, dont le Collectif pour la transformation numérique. L'expérience acquise au Tadjikistan et au Ghana aidera le GPE à élaborer un modèle évolutif de services de conseil à la demande sur la technologie au service

de l'éducation pour d'autres pays partenaires du GPE et à identifier des possibilités de collaboration avec des acteurs privés et philanthropiques du secteur.

17. ***Conditions de cofinancement***

18. L'allocation de 2 millions de dollars supplémentaires pour chacune des initiatives pilotes reposait sur l'idée qu'il serait possible de mobiliser jusqu'à 2 millions de dollars de cofinancement. Bien que les comités aient décidé de supprimer la condition de cofinancement de cette allocation, 2 millions de dollars par initiative permettront néanmoins une expansion utile de la phase pilote pour ajouter 2 à 4 pays divers par initiative dont le GPE peut tirer des enseignements. Ce financement supplémentaire permettra également de mettre davantage l'accent sur la diffusion des enseignements tirés des projets pilotes. Une évaluation de l'ensemble du portefeuille d'initiatives d'appui technique est prévue pour le second semestre 2025, ce qui permettra au Conseil du GPE de prendre des décisions éclairées quant à la poursuite de son soutien.

**Annexe C - Justification de la réaffectation des ressources**

1. Bien que le Conseil n'ait jamais approuvé une enveloppe globale pour les capacités stratégiques (désormais initiatives d'appui technique), le Secrétariat a inclus une provision de 40 millions de dollars dans les prévisions financières à des fins de planification.
2. Le PILC et le FRC ont demandé un complément d'information sur les raisons pour lesquelles il est recommandé d'allouer 13 millions de dollars supplémentaires plutôt que 19 millions de dollars. Le Secrétariat a examiné les questions suivantes :
    a. Le Conseil n'a jamais formellement approuvé un niveau d'allocation global pour ces initiatives. Par conséquent, des fonds supplémentaires sont mis à disposition plutôt qu'une réduction d'un montant d'allocation préapprouvé.
    b. Il est impératif de trouver des ressources pour répondre à la demande avérée des pays partenaires dont les paramètres stratégiques pour l'Accélérateur pour l'éducation des filles ont déjà été approuvés par le Conseil mais qui manquent de fonds, et des pays éligibles au fond à effet multiplicateur qui ont soumis des manifestations d'intérêt valables démontrant qu'ils ont identifié un cofinancement supplémentaire pour débloquer la subvention si des fonds étaient mis à disposition.
    c. L'augmentation de 5 millions de dollars pour l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat reconnaît l'ampleur de cette initiative et le fait qu'elle est beaucoup plus avancée que les quatre autres initiatives qui ont démarré plus tard.
    d. L'augmentation proposée de 1 à 3 millions de dollars pour les quatre autres initiatives reconnaît qu'elles en sont aux premiers stades de développement d'un projet pilote et que les fonds disponibles permettront un niveau raisonnable de mise à l'échelle pendant la phase pilote avant la fin de la période de financement actuelle qui s'achèvera dans 18 mois seulement.
    e. Au cours des 12 prochains mois, le Conseil aura l'occasion d'examiner le cadre de financement pour la période 2026-2030, y compris l'avenir de ces initiatives et le montant des fonds, le cas échéant, qui devraient être mis à disposition.